



Caisse de pensions du CERN

Réunion annuelle d'information

26 octobre 2023

Bienvenue à notre réunion annuelle d'information



La présentation d'aujourd'hui sera donnée en anglais. Elle fera l'objet d'une interprétation simultanée en français accessible sur le webcast et également sur Zoom.



Les membres et les bénéficiaires présents sur site ou en ligne par visioconférence sur Zoom pourront poser des questions (sur Zoom, via la fonction « chat » uniquement).



Un enregistrement de la réunion sera mis à disposition pour les personnes n'ayant pu suivre la réunion en direct.



Nous ne donnons pas de conseils financiers individualisés. Veuillez vous adresser à pensions.benefits@cern.ch pour toute question personnelle ou si vous avez des commentaires à formuler sur la présentation d'aujourd'hui.

Ordre du jour

1

Message du Président du CACP

2

Message d'introduction de l'Administrateur

3

Services liés aux membres et aux prestations

4

Rapport annuel et états financiers 2022

5

Rapport sur les placements

6

Questions

7

Conclusion

Message du Président du CACP

Réunion annuelle d'information 2023



Ossi Malmberg

Président

Conseil d'administration de la Caisse de pensions

But de la Caisse de pensions du CERN

Le but de la Caisse est d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.

(article 1.01)

Caisse de pensions du CERN

Le CERN et l'ESO, en tant qu'organisations internationales, disposent de leur propre système de protection sociale, dont un régime de pension, la Caisse de pensions du CERN.

Un régime à prestations définies

Les prestations versées ne dépendent pas de la valeur des placements sur les marchés.

Un régime fondé sur la solidarité

Les résultats ne sont pas individualisés. Toutes les prestations viennent d'un même pot commun.

Introduction du Président du CACP

Le Conseil d'administration représente toutes les parties prenantes de la Caisse de pensions et veille à ce que le but de la Caisse soit atteint. En 2022, le CACP s'est réuni à cinq reprises pour examiner un ensemble de questions liées à ses fonctions.

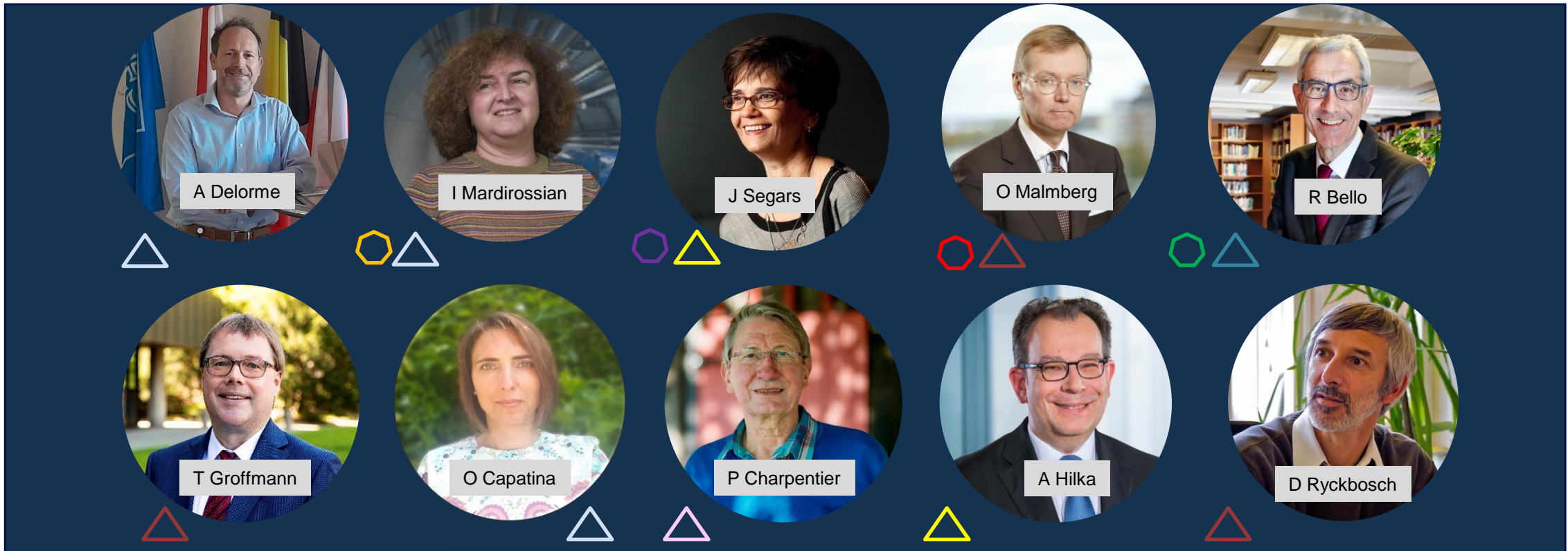
On s'attendait à ce que 2022 soit une année de reprise post-COVID, mais les événements en Ukraine ont eu à leur tour un effet important sur les marchés financiers. Sous la surveillance du Conseil d'administration, la Caisse de pensions a bien géré cette situation, puisque les effets financiers n'ont pas dépassé la limite de risque et qu'aucun problème opérationnel n'est à déplorer.



Malgré un contexte extérieur très difficile, la Caisse de pensions continue de servir ses bénéficiaires. En 2022, le montant total des prestations versées à plus de 3 300 bénéficiaires s'est élevé à 324 MCHF. Les niveaux de performance des services sont restés excellents tout au long de l'année.



Par rapport à la dernière étude actuarielle périodique au 1^{er} janvier 2022, le niveau de capitalisation a logiquement diminué. La prochaine étude actuarielle est fixée au 1^{er} janvier 2025.



Le Conseil d'administration continue d'échanger de manière constructive avec le Conseil et le Comité des finances sur les questions liées aux risques, à la stratégie de placement, aux niveaux de capitalisation et à la performance de la Caisse de pensions.



Conseil d'administration de la Caisse de pensions (au 30 septembre 2023)




 Président CACP
 Vice-présidente

 Présidente ATC
 Président IC

 Conseil (ESO / CERN)
 Direction CERN

 Groupement des anciens
CERN / ESO
 Association du personnel
(ESO/CERN)

 Membre
professionnel

Conseil d'administration – membres sortants

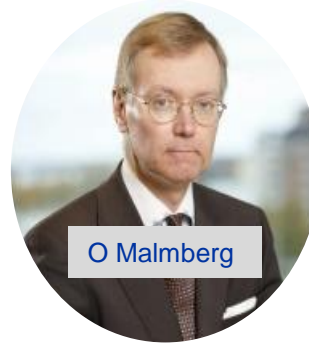


A Glindemann

A quitté le CACP le 31 octobre 2022
après deux mandats de trois ans

Représentant de l'association du
personnel de l'ESO

Remplacé par M. Alain Delorme



O Malmberg

Quittera le CACP le 31 décembre 2023
Président du CACP depuis le 25 septembre
2020

Nommé par le Conseil du CERN

Remplacé par M. Florin-Dorian Buzatu



D Ryckbosch

Quittera le CACP le 31 décembre 2023
Membre depuis le 1^{er} janvier 2021

Nommé par le Conseil du CERN

Remplacé par M^{me} Cristina Biino

Message d'introduction de l'Administrateur

Réunion annuelle d'information 2023



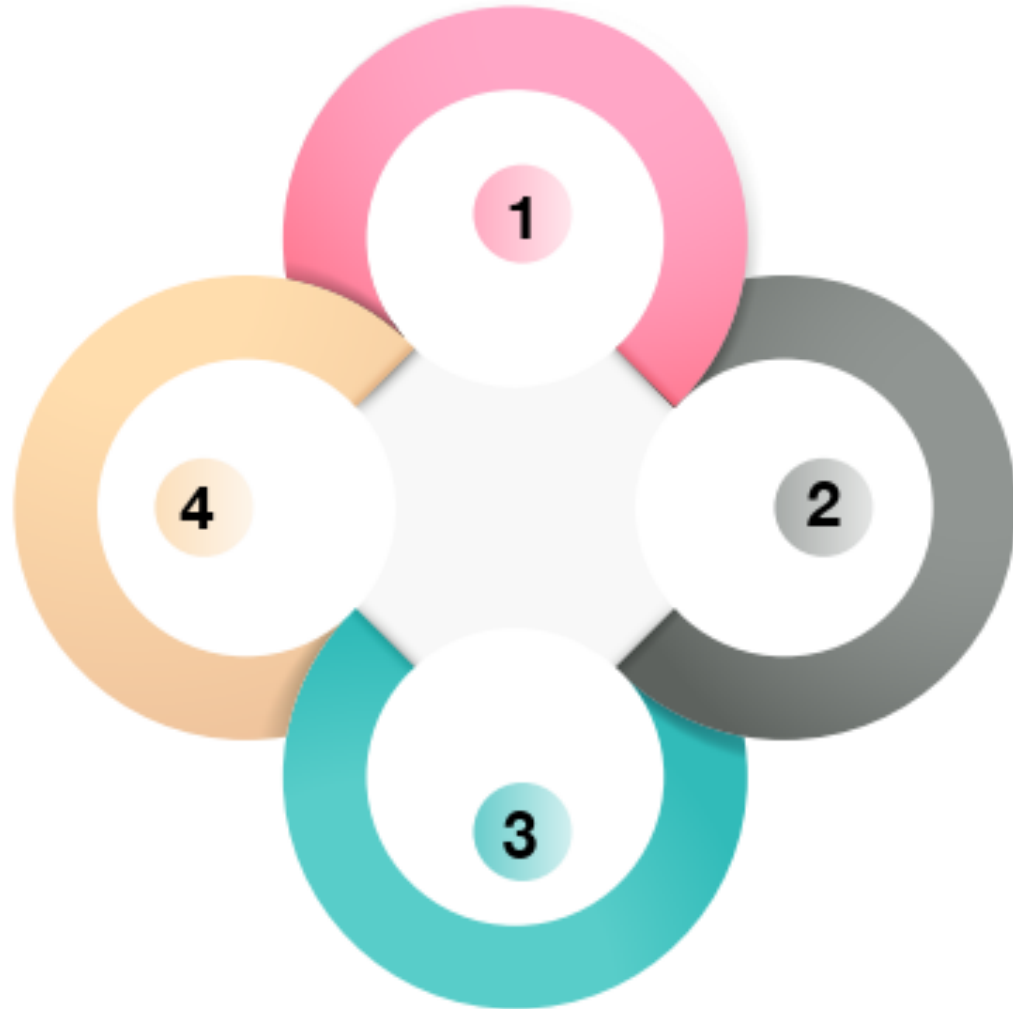
Doug Heron

Administrateur
Caisse de pensions du CERN

Rappel sur votre statut de membre

Devenir membre	<p>Adhésion automatique liée à votre contrat de travail, si éligible</p> <p>L'Unité de gestion de la Caisse de pensions crée et gère votre dossier, et est votre interlocuteur en cas de questions</p> <p>Les prestations cumulées sont fonction de la période de service et de la rémunération de référence</p>
À la fin de votre contrat	<p>Vous devenez bénéficiaire (si vous avez plus que l'âge minimum de la retraite)</p> <p>Vous devenez bénéficiaire d'une pension différée (et percevrez votre prestation plus tard)</p> <p>Vous acceptez une valeur de transfert (obligatoire si vous avez moins de 5 années de service)</p>
Une fois bénéficiaire	<p>Une prestation de pension vous est versée jusqu'à votre décès</p> <p>Les prestations font l'objet chaque année d'une décision d'indexation</p> <p>Une prestation de conjoint survivant est versée après le décès si les conditions requises sont remplies</p>
Assurance décès ou invalidité	<p>Les prestations sont versées à vous ou à vos survivants pour les familles remplissant les conditions requises</p>
Transactions particulières	<p>Dispositions spécifiques pour la retraite anticipée, achat de prestations supplémentaires, achat de droits à une pension de conjoint survivant en cas d'union après la fin du contrat</p>

Principes de gouvernance



1 La Caisse fait partie intégrante du CERN et, à ce titre, n'a pas de personnalité juridique propre ; elle est placée sous la haute autorité du Conseil.

Les activités de la Caisse font partie des activités officielles du CERN et bénéficient des privilèges et immunités.

2 La Caisse jouit d'une autonomie de fonctionnement au sein du CERN et est gérée conformément à ses Statuts et Règlements.

Le directeur général n'assume pas de responsabilités dans la gestion de la Caisse.

3 Les actifs de la Caisse sont détenus séparément de ceux du CERN et servent exclusivement au but de la Caisse.

Ni le CERN ni l'ESO ne peuvent recouvrer, emprunter ou donner en nantissement les actifs de la Caisse.

4 La surveillance de la Caisse est confiée au Conseil d'administration, assisté et conseillé par le Comité de placement et le Comité actuariel et technique. La gestion de la Caisse est confiée à l'administrateur de la Caisse.

Fonctionnement de la gouvernance de la Caisse de pensions

Conseil du CERN	Autorité suprême: définit le Régime et son fonctionnement. Agit en tant qu'organe suprême de surveillance et approuve les politiques ou changements majeurs. Pour les cotisations et les prestations, le Conseil agit sur la recommandation du directeur général.
Principes de gouvernance	Définissent le fonctionnement de la gouvernance de la Caisse.
Conseil d'administration	Premier organe de surveillance. Comprend des membres professionnels (indépendants) et des représentants de toutes les parties prenantes. Se réunit tous les trimestres pour examiner la performance de la Caisse de pensions.
Comité de placement / Comité actuariel et technique	Sous-comités du Conseil d'administration. Comprennent des experts qui donnent des avis et des orientations dans des domaines techniques.
Administrateur	Représentant légal de la Caisse. Équivalent d'un chef de département du CERN. Responsable de l'Unité de gestion et de toutes les activités confiées à la Caisse.

Gérer la Caisse de pensions

Administration des prestations	Tenir à jour les dossiers d'éligibilité Faire le lien avec les membres, les bénéficiaires et leurs survivants Donner des informations et répondre aux questions
Collecte des cotisations	Calculer et collecter les cotisations des membres et les contributions du CERN et de l'ESO
Gestion des actifs de la Caisse	Définir la stratégie de placement et l'appétence pour le risque Effectuer des placements dans des catégories d'actifs Surveiller la performance et intervenir pour obtenir des rendements stables
Surveillance du niveau de capitalisation	Travailler avec l'actuaire pour que les promesses de prestations (engagements) soient évaluées en totalité Passer en revue une centaine de facteurs de risque différents liés aux engagements pour avoir une vue équilibrée Mener à bien des études actuarielles périodiques pour déterminer le niveau de capitalisation
Gouvernance / Direction	Suivre les règles de la Caisse de pensions Travailler avec toutes les parties prenantes pour faire en sorte que la Caisse soit bien gérée Donner l'impulsion à l'équipe de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions afin que des plans soient définis et que les objectifs soient atteints

Objectifs stratégiques de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions



Partenaires stratégiques en 2022




Buck (UK)

Services actuariels
Évaluation des engagements



Northern Trust (UK)

Conservation des actifs



UBS (CH)

Principale banque
Paiements



Apex (IRE)

Services administratifs pour les
placements



Ortec (CH)

Consultant expert en risques
Donne des avis sur les risques liés
aux placements



Cour des comptes de Finlande

Commissaires aux comptes
Examen des comptes annuels



CERN / EY (CH)

Auditeur interne
Réalise des audits internes

Services liés aux membres et aux prestations

Réunion annuelle d'information 2023

Atteindre notre but en 2022

Le but de la Caisse est d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès.



Nouvelles feuilles d'information sur les prestations

Une feuille d'information d'une page est envoyée à chacun des nouveaux membres ou nouveaux bénéficiaires



Versement des prestations mensuelles

300 MCHF pour 3 309 bénéficiaires (paiements 100 % exacts)



Performance par rapport aux accords de niveau de service

11 services sur 13 notés vert. 2 notés orange (raison: forte demande et retards externes)



Accueil des nouveaux membres

550 nouveaux membres
4 085 membres au total



Accompagnement des sortants

395 départs (376 avec valeur de transfert, 19 avec pension différée)



Nouveaux bénéficiaires

64 nouveaux bénéficiaires



Prendre soin des familles

Soutien à 138 familles de bénéficiaires décédés

Démographie de la Caisse – Vue d'ensemble

4

Bénéficiaires de plus de 100 ans

16

Bénéficiaires de moins de 21 ans



47

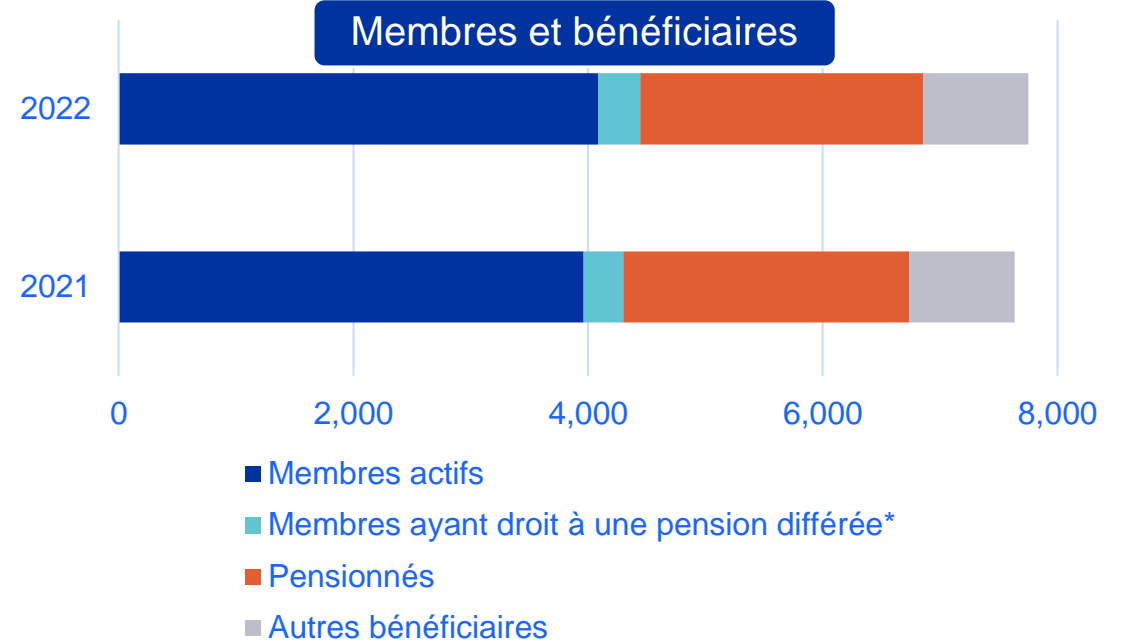
Pays de résidence des bénéficiaires

25

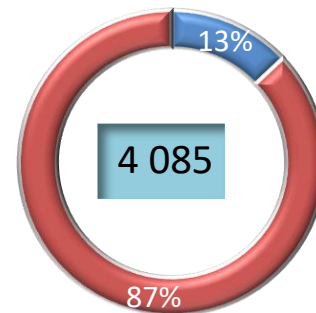
MCHF versés chaque mois

10

Bénéficiaires percevant des prestations depuis plus de 50 ans

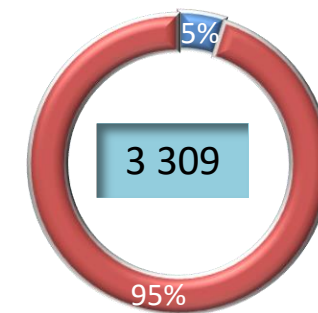


Membres par organisation



■ ESO ■ CERN

Bénéficiaires par organisation (hors pension différée)



■ ESO ■ CERN

Écouter les bénéficiaires et les membres



Les commentaires des membres et des bénéficiaires sont pris en compte pour déterminer nos priorités. Nous travaillons de manière constructive et suivie avec le GAC et l'Association du personnel.

Aspects positifs: le service des prestations est apprécié et reconnu. L'Unité de gestion de la Caisse de pensions est efficace et facile à joindre.

Aspects moins positifs: les valeurs de transfert versées à ceux qui quittent la Caisse avec moins de 5 années de service semblent trop basses. Le mécanisme d'indexation annuelle (perte de pouvoir d'achat) est une source de préoccupation croissante. Les modalités de versement (en CHF uniquement) ne sont pas assez souples.

Avancées récentes – nouvelles feuilles d'information

CAISSE DE PENSION INFORMATIONS POUR LES NOUVEAUX MEMBRES DEPUIS LE 1 JANVIER 2012

Caisses de pensions du CERN
Service des prestations,
Bât. 5 - 1211
Genève 23, Suisse

Notre but est d'assurer nos membres et bénéficiaires, ainsi que les membres de leur famille, contre les conséquences économiques de l'invalidité et de la veillesse, ainsi qu'en cas de décès.

- A PROPOS DE LA CAISSE**
 - Caisses en primauté de prestations.
 - Cotisations et prestations calculées en fonction de votre salaire de référence mensuel.
 - Titulaires : salaire de base / Statut C / Boursiers : 6.273 CHF / Nouveaux diplômés : 5.683 CHF
 - Affiliation obligatoire en tant que membre du personnel employé du CERN ou de l'ESO (titulaires, boursiers, nouveaux diplômés)
- COTISATIONS**
 - Une cotisation d'élevé à 12,64 % de votre salaire de référence est déduite mensuellement.
 - L'Organisation paie également une cotisation.
 - La Caisse est un régime basé sur la solidarité; les prestations sont définies selon les Statuts et Règlements et non pas selon les cotisations individuelles.
 - d'augmenter vos prestations à la fin de votre contrat.
 - de pouvoir être au bénéfice d'une pension de retraite différée (si vous avez au moins cinq ans de service)
 - Ces transferts peuvent être effectués à l'expiration du moment pendant la durée de votre contrat, mais doivent être reçus avant votre dernier jour de contrat. [Pour en savoir plus...](#)
- TRANSFERTS D'AUTRES CAISSES**
 - Des transferts de caisses de pensions prévoyant une participation de l'employeur sont acceptés et vous permettent de rattraper des périodes d'affiliation afin :
 - d'augmenter vos prestations à la fin de votre contrat.
 - de pouvoir être au bénéfice d'une pension de retraite différée (si vous avez au moins cinq ans de service)
 - Ces transferts peuvent être effectués à l'expiration du moment pendant la durée de votre contrat, mais doivent être reçus avant votre dernier jour de contrat. [Pour en savoir plus...](#)

- OPTIONS À LA FIN DU CONTRAT**

VALEUR DE TRANSFERT	PENSION DE RETRAITE DIFFÉRÉE	PENSION DE RETRAITE
<ul style="list-style-type: none"> Obligation si vous avez moins de cinq ans de service. Le montant est basé sur votre dernier salaire de référence et est de 14,7 % pour les dix premières années et de 22 % pour les années suivantes. Elle peut être versée : sur votre compte personnel Suisse (bénéficiaire si vous avez moins de dix ans de service) à une autre caisse de pensions privée (si elle accepte) L'imposition dépend de votre pays de résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> À la fin de votre contrat, vous pouvez opter pour une pension de retraite différée au plus tard jusqu'à l'âge de 67 ans. Le droit commence si vous avez au moins dix ans de service. Le montant mensuel est de 1,85 % de la moyenne de vos salaires de référence des 36 derniers mois, par année d'affiliation. Cette pension est payable quand vous atteignez l'âge de la retraite applicable, en 67 ans. L'imposition dépend de votre pays de résidence. 	<ul style="list-style-type: none"> Le droit commence si vous avez au moins cinq ans de service. L'âge de la retraite applicable est 67 ans. Une pension de retraite anticipée est possible à partir de 52 ans. Le montant mensuel est de 1,85 % de la moyenne de vos salaires de référence des 36 derniers mois, par année d'affiliation (maximum: 70% pour 37 ans et 10 mois) L'imposition dépend de votre pays de résidence.

- PENSION D'INVALIDITÉ**
- EN CAS D'UN DÉCÈS D'UN MEMBRE**
- SERVICE DES PRESTATIONS**

- Une pension d'invalidité est versée à un membre dont l'invalidité, partielle ou totale, a été reconnue par l'Organisation.
- Le montant est égal à la pension de retraite qu'il aurait reçue le membre à l'âge de la retraite applicable (peu importe la durée du contrat)
- L'imposition dépend de votre pays de résidence.
- Conjoints survivants :
 - Une pension mensuelle est versée pour autant que le mariage/partnership légitimement enregistré ait duré au moins un an.
 - Le montant est de 1,1 % du dernier salaire de référence par année d'affiliation que le membre avait eu à l'âge de la retraite applicable.
 - Versée jusqu'au dernier jour du mois du décès/mariage du conjoint survivant.
 - Orphelins : une pension mensuelle est versée aux enfants célibataires et sans emploi, jusqu'à l'âge de 20 ans, ou jusqu'à l'âge de 25 ans s'ils poursuivent des études à plein temps. [Pour en savoir plus...](#)
- Rendez-vous possibles en personne ou par zoom.
- Mardi / Mercredi / Jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.

Les informations contenues dans ce guide ont pour but de résumer les aspects pertinents des statuts et règlements de la caisse de pensions. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, seuls les statuts et règlements de la caisse font foi. Le texte intégral des statuts et règlements peut être obtenu sur le site de la caisse de pensions.

+41 22 767 88 11
pension.benefits@cern.ch
<http://pensionofunds.cern.ch>

CAISSE DE PENSION INFORMATIONS POUR LES BÉNÉFICIAIRES

Caisses de pensions du CERN
Service des prestations,
Bât. 5 - 1211
Genève 23, Suisse

Notre but est d'assurer nos membres et bénéficiaires, ainsi que les membres de leur famille, contre les conséquences économiques de l'invalidité et de la veillesse, ainsi qu'en cas de décès.

- PAIEMENT DES PENSIONS ET DROITS**
- COMMUNICATIONS OFFICIELLES**
- CERTIFICAT DE VIE**

- Vous recevez par courrier postal :
 - en francs suisses sur des comptes personnels en Suisse,
 - entre le 6 et le 8 de chaque mois pour le mois en cours.
 - Les comptes joints sont acceptés et permettent d'éviter un délai dans le paiement de la pension de conjoint survivant suite au décès de bénéficiaire.
 - Les dates de paiements sont disponibles sur le site de la Caisse et dans le bulletin du CERN en décembre. [Pour en savoir plus...](#)
- Vous recevez par courrier postal :
 - En Suisse : un décompte de vos prestations mensuelles, valable pour l'année en cours (pas de décompte mensuel). Une mise à jour de ce document sera envoyée en cas de changement de situation.
 - En Suisse : une attestation pour la déclaration de revenus.
 - En Suisse : une "déclaration d'intention" pour les bénéficiaires ayant des enfants à charge entre 20 et 25 ans) à nous retourner dûment complétée et signée.
 - En Belgique : une lettre d'information concernant l'indexation des prestations ainsi qu'un "certificat de vie" à nous retourner dûment complété et signé.
- Questionnaire envoyé chaque année fin décembre.
 - Confirmez à la Caisse que vos droits à pensions sont corrects.
 - Outs être retourné, par courrier postal ou email, au plus tard à la date indiquée. Sans retour de ce document, les prestations seront automatiquement suspendues.
 - Si vous envisagez de vous absenter pendant la période mentionnée, merci de bien vouloir prendre contact avec le Service des prestations avant de partir.

- CHANGEMENT DE DONNÉES PERSONNELLES**
- EN CAS DE DÉCÈS**
- PRESTATIONS DES SURVIVANTS**

- Il est important de notifier, à la Caisse, tout changement dans les 30 jours suivant la survenue de celui-ci.
 - La Caisse doit être informée le plus rapidement possible.
 - La Caisse vous indiquera les démarches à entreprendre.
 - Des pensions de conjoints survivants (et / ou orphelins) sont susceptibles d'être versées.
- Comptes bancaires : envoyer, par courrier postal uniquement, un document de la banque mentionnant votre nom, l'IBAN et le BIC. Ce document doit impérativement être signé par vous-même.
- Etat civil : envoyer, par courrier postal ou email, une copie du document officiel Statut d'état à charge - envoyer, par courrier postal ou email, une copie du document pertinent.
- Orphelins : une pension basée sur le dernier salaire de référence indexé du bénéficiaire décédé et appliquant un taux dépendant du nombre d'enfants à charge au moment du décès.
- Les droits à pensions sont définis par les Statuts et Règlements.
- Orphelins : une pension basée sur le dernier salaire de référence indexé du bénéficiaire décédé et appliquant un taux dépendant du nombre d'enfants à charge au moment du décès.
- Les droits à pensions sont définis par les Statuts et Règlements.
- Orphelins : une pension basée sur le dernier salaire de référence indexé du bénéficiaire décédé et appliquant un taux dépendant du nombre d'enfants à charge au moment du décès.

- INDEXATION ANNUELLE DES PRESTATIONS**
- IMPOSITION**
- SERVICE DES PRESTATIONS**

- Les pensions, la somme fixe et les allocations sont adaptées annuellement conformément à la méthode définie dans l'Annexe C (selon la date à laquelle vous êtes devenu bénéficiaire)
- Les prestations sont versées sans privilèges d'exonération fiscale ni d'une quelconque déduction d'imposition interne.
- Il existe un mécanisme de sous-indexation en lien avec le taux de couverture de la Caisse.
- L'imposition dépend de votre pays de résidence.
- Rendez-vous possibles en personne ou par zoom.
- Mardi / Mercredi / Jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.
- À disposition pour répondre à vos questions.
- Rendez-vous possibles en personne ou par zoom.
- Mardi / Mercredi / Jeudi de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.

Les informations contenues dans ce guide ont pour but de résumer les aspects pertinents des statuts et règlements de la caisse de pensions. En cas d'ambiguïté ou de contradiction, seuls les statuts et règlements de la caisse font foi. Le texte intégral des statuts et règlements peut être obtenu sur le site de la caisse de pensions.

+41 22 767 88 11
pension.benefits@cern.ch
<http://pensionofunds.cern.ch>

PENSION FUND KEY INFORMATION FOR BENEFICIARIES

CERN Pension Fund
Benefits Service, Building 5 - 5
1211 Geneva 23
Switzerland

Our purpose is to insure our members, beneficiaries and members of their family against the economic consequences of disability, old age and death.

- PENSIONS PAYMENT AND CURRENCY**
- OFFICIAL COMMUNICATIONS**
- LIFE CERTIFICATE**

- Benefits are paid :
 - in Swiss francs into a personal bank account in Switzerland,
 - between the 6th and the 8th of each month for the current month.
 - Joint accounts are acceptable and could avoid any delay of surviving spouse's pension following the death of the beneficiary.
 - Switzerland : a statement of your income for tax declaration purposes.
 - Switzerland : a "declaration of intention" (for beneficiaries with dependent children aged 20 to 25 years old) to be completed and returned.
 - Belgium : information on the annual adjustment and a "Life certificate" to be completed and returned.
- You will receive by post :
 - In Switzerland : a statement of your monthly benefits, valid for the entire year (no monthly pay notification). An updated breakdown will be issued in case of a change to your personal situation.
 - Switzerland : an attestation for your tax declaration purposes.
 - Switzerland : a "declaration of situation" (for beneficiaries with dependent children aged 20 to 25 years old) to be completed and returned.
 - Belgium : information on the annual adjustment and a "Life certificate" to be completed and returned.
- Questionnaire issued each year, end of December.
 - Confirms to the Fund that your benefit entitlements remain correct.
 - Must be returned by post or email by the stated deadline. If the certificate is not received then benefits will be automatically suspended.
 - If you expect to be absent during the mentioned period, please contact the Benefits Service before you go away.

- CHANGE OF DETAILS**
- IN THE EVENT OF DEATH**
- SURVIVOR BENEFITS**

- Important to inform the Fund of any change within 30 days.
 - Address-related address: send, by post or email, a signed document with new details and the date at which the change should be made.
 - Bank accounts: send, by post only, a document issued by your bank showing your name, IBAN and BIC. You should sign the document.
 - Marital status: send, by post or email, a copy of the official relevant document.
 - Orphan's pension based on the beneficiary's last indexed reference salary and using a rate depending on the number of dependent children at the time of death.
 - Child dependency: send, by post or email, a copy of the official relevant document.
- The Fund should be informed as soon as possible.
 - The Fund will provide support on the process to follow.
 - Surviving spouse and / or orphan pensions) may be payable.
- Eligible spouses: a pension equal to 55% of the basic pension of the deceased beneficiary - a fixed sum of 564 CHF (reduced if not maintained if not automatic)
- Eligible divorced spouses: a pension equal to the maintenance defined by a judgement or the amount paid by the deceased beneficiary, if lower.
- Orphan's pension based on the beneficiary's last indexed reference salary and using a rate depending on the number of dependent children at the time of death.
- Child dependency is established by the Rules. [To find out more...](#)

- ANNUAL ADJUSTMENT OF BENEFITS**
- TAX**
- BENEFITS SERVICE**

- Pensions, fixed sum and allowances are adjusted annually in accordance with the method defined in Annex C (depending on the date you became a beneficiary).
- There is an under indexation mechanism in place linked to the Funding rate of the Fund.
- Tax treatment depends on your country of residence.
- Benefits are paid without any privilege of tax exemption or deduction of any internal taxation.
- Available to answer any queries.
- Appointments possible in person or by Zoom, if you prefer.
- Tuesday / Wednesday / Thursday 9.30 to 11.30am / 2.30 to 4.30pm.

The information in this guide is intended to summarize the relevant aspects of the pension fund rules and regulations. In the event of ambiguity or conflict then only the content of the rules shall apply. The rules can be accessed via the pension fund website.

+41 22 767 88 11
pension.benefits@cern.ch
<http://pensionofunds.cern.ch>

PENSION FUND KEY INFORMATION FOR NEW MEMBERS (JOINING AFTER 1 JANUARY 2012)

CERN Pension Fund
Benefits Service, Building 5 - 5
1211 Geneva 23
Switzerland

Our purpose is to insure our members, beneficiaries and members of their family against the economic consequences of disability, old age and death.

- ABOUT THE FUND**
- CONTRIBUTIONS**
- TRANSFERS FROM OTHER CAISSES**

- A defined benefit scheme.
 - Contributions and benefits are based on your monthly reference salary.
 - Staff: basic salary * C factor
 - Boursiers: 6.273 CHF
 - Graduates: 5.683 CHF
- Compulsory affiliation, as employed member of the CERN or ESO personnel (fellow, graduate or staff).
- Transfers accepted from employer pension schemes allowing you to purchase additional pension benefits to:
 - increase your benefits at the end of your contract.
 - become entitled to a pension (if at least five years of service).
 - Can be made at any time during your contract however must be received before the end of your contract. [To find out more...](#)

- TRANSFER VALUE**
- DEFERRED RETIREMENT PENSION**
- RETIREMENT PENSION**

- Compulsory for less than five years of service.
 - The amount is based on your final reference salary and is 14.7% for each of the first 10 years and 22% for each further year.
 - Can be paid :
 - to your personal Swiss bank account (only if you have less than 10 years of service)
 - into another private pension scheme (if it agrees).
 - Tax treatment depends on your country of residence.
- At the end of your contract, you could be entitled to a retirement pension deferred to age 67 at the latest.
 - Entitlement begins after a minimum of five years of service.
 - The monthly amount is 1.85% of the average of your last 36 months' reference salaries per year of membership (maximum: 70% for 37 years and 10 months).
 - Tax treatment depends on your country of residence.
- Entitlement to a pension begins after a minimum of five years of service.
 - Applicable retirement age is 67. (Early retirement option available from 50 years old. [To find out more...](#))
 - The monthly amount is 1.85% of the average of your last 36 months' reference salaries per year of membership (maximum: 70% for 37 years and 10 months).
 - Tax treatment depends on your country of residence.

- DISABILITY PENSION**
- IN THE EVENT OF DEATH OF A MEMBER**
- BENEFITS SERVICE**

- Paid to a member whose disability (partial or total) is recognised by the Organization.
 - Amount is equal to the retirement pension the member would have received at the applicable retirement age (regardless of the contract duration).
 - Tax treatment depends on your country of residence.
- Surviving spouses:
 - Monthly pension payable provided the marriage/partnership lasted at least a year.
 - Amount is 1.1% of the last reference salary per year of membership the member would have cumulated up to the applicable retirement age.
 - Fact and the death or remarriage of the spouse/partner.
 - Orphan's: monthly pension payable to unemployed and unmarried children until 20 years old, or until 25, if in full-time education. [To find out more...](#)
- Available to answer any queries.
 - Appointments possible in person or by Zoom, if you prefer.
 - Tuesday / Wednesday / Thursday 9.30 to 11.30am / 2.30 to 4.30pm.

The information in this guide is intended to summarize the relevant aspects of the pension fund rules and regulations. In the event of ambiguity or conflict then only the content of the rules shall apply. The rules can be accessed via the pension fund website.

+41 22 767 88 11
pension.benefits@cern.ch
<http://pensionofunds.cern.ch>

Informations clés accessibles plus facilement.
 Envoyées à chacun des nouveaux membres ou nouveaux bénéficiaires et disponibles sur notre site web.



Priorités actuelles – à l’horizon 2024

Capacité numérique

Faire en sorte que notre capacité numérique corresponde aux besoins des membres et des bénéficiaires.

Réduire l’usage des formulaires papier.

Permettre aux membres et aux bénéficiaires d’accéder facilement à leurs dossiers personnels.

Optimiser davantage notre site web.

Paiements hors de la Suisse

S’adapter afin de pouvoir verser les prestations de manière aisée, sûre et efficace. Même lorsque les bénéficiaires ne résident pas en Suisse.

Facteurs et paramètres

Revoir certains facteurs et paramètres (ceux dont la valeur détermine le paiement de prestations et des droits) afin de faire en sorte qu’ils restent adaptés.

Indexation et perte de pouvoir d'achat (PPA)

Qu'est-ce que la perte de pouvoir d'achat ?

Les prestations sont indexées afin de tenir compte de l'évolution des prix et du coût de la vie.
La PPA correspond à une réduction de ce que nous pouvons acheter avec une somme d'argent donnée.
Chaque bénéficiaire dispose d'un compte personnel de PPA cumulée.

Pourquoi cela a-t-il été mis en place ?

Le mécanisme de PPA a été instauré en 2005 et mis à jour en 2012 (dans le cadre d'un train de mesures).
L'indexation n'est pas octroyée ou est réduite jusqu'à ce que la perte individuelle cumulée de pouvoir d'achat atteigne 8%.
Répartition équitable des mesures entre les parties prenantes (plafonds différents).

Comme est-elle calculée ?

L'adaptation annuelle dépend de la date de départ en retraite (avant ou après le 01.01.2012).
L'inflation de référence est le coût de la vie à Genève (3,1% pour 2023).
Pour les personnes parties à la retraite après le 01.01.2012, le coût de la vie à Genève est adapté en fonction du taux de couverture comptable.

Comment obtenir plus d'informations ?

Tous les ans, chaque bénéficiaire reçoit une lettre contenant des informations sur sa situation personnelle et la manière dont l'adaptation et le solde de PPA sont calculés.
Le Service des prestations répond aux questions.

Autres éléments intéressants ?

Au 01.01.2023, environ 400 bénéficiaires ont eu droit à une adaptation annuelle de 1,1%.
Compte tenu des niveaux d'inflation actuels, le nombre de bénéficiaires qui auront droit à une adaptation annuelle en 2024 devrait augmenter.

Service des prestations



Emilie Clerc



Pilar Herguedas



Garance Louvin

pension-benefits@cern.ch

+41 22 767 8811

<http://pensionfund.cern.ch>

Bâtiment 5/5 (CERN)

Rapport annuel et états financiers 2022

Réunion annuelle d'information 2023

Rapport annuel et états financiers 2022

Les états financiers sont établis selon les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et les bonnes pratiques des caisses de pension. Ils comprennent:

- Le message du Président du CACP
- Le rapport du Conseil d'administration de la Caisse de pensions
- Le mot de la Direction
- Des informations sur la démographie de la Caisse
- Les états financiers et des notes explicatives
- La situation actuarielle de la Caisse
- Le rapport sur les placements et les critères ESG

Disponibles sur demande ou via [notre site web](#)

Rapport annuel et états financiers 2022

Nouvelle présentation améliorée mise en place en 2022:

- Plus d'informations sur la gouvernance
- Plus de transparence sur nos critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- Informations clés accessibles plus facilement

LE MOT DE LA DIRECTION

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR

Un nouveau format pour notre rapport annuel, avec une présentation plus claire des informations clés sur la Caisse.

Après avoir consulté les parties prenantes durant l'exercice, nous avons apporté un certain nombre de changements aux présents rapport annuel et états financiers. Ces nouveautés sont motivées par la volonté de proposer des informations clés sous une forme accessible. Le document contient désormais des données complémentaires sur les mécanismes de la Caisse en matière de gouvernance, sur notre performance concernant des services importants pour les bénéficiaires et sur les avancées réalisées dans la mise en œuvre de notre première politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG). Cette année est aussi celle de la publication des résultats d'une étude actuarielle périodique. Le présent document comprend donc des informations additionnelles sur le niveau de capitalisation et notre manière d'évaluer les obligations financières en matière de prestations à l'avenir. J'espère que ces informations supplémentaires, de même que le nouveau format, vous donneront entière satisfaction.

Écouter les bénéficiaires pour définir nos plans et priorités.

En 2022, j'ai eu le plaisir de rencontrer un certain nombre de bénéficiaires et d'associations de bénéficiaires, aussi bien au CERN qu'à l'ESG. Que ces rencontres aient pris la forme de réunions officielles en groupe, comme nos réunions d'information annuelles, ou de discussions individuelles à l'improvise, elles m'ont permis de recueillir de précieuses informations concernant l'opinion de nos membres et bénéficiaires sur les prestations perçues et la manière dont la Caisse fournit ses services. Ces informations constituent la base de notre plan opérationnel et de notre agenda 2023.

Principaux objectifs stratégiques du plan opérationnel 2023

- 1 Améliorer notre relation avec nos membres et nos bénéficiaires
- 2 Préparer au sein de l'Unité de gestion de la Caisse de prestations adéquates aux besoins de nos membres
- 3 Aider les gens à accéder aux prestations de la Caisse
- 4 Atteindre les buts de rendement et de gestion de la Caisse
- 5 Optimiser le coût des services de la Caisse
- 6 Mettre au point des solutions innovantes



J'espère avoir l'occasion de poursuivre ces échanges lors de la nouvelle année, et j'encourage les membres et les bénéficiaires à partager leurs points de vue.

L'impact économique lié à la pandémie de COVID-19 s'est résolu, mais sans apporter le regain de stabilité escompté.

Les événements de février 2022 et l'écroulement d'un certain nombre en Ukraine ont apporté un nouveau lot de défis aux marchés financiers fragilisés par deux années de pandémie et par l'impact des mesures de relance instaurées par les banques centrales partout dans le monde. La Caisse n'a été que peu touchée par l'impact direct des lourdes sanctions, des restrictions de séjours d'actifs et du blocage de transactions. Nous avons déployé des mesures déterminantes et cohérentes afin d'assurer le versement toutes les prestations. La Caisse prend des décisions de placement avec une perspective à long terme. Nous n'a donc pas été contraints d'opérer d'importants ajustements au sein de notre allocation des actifs ou dans nos mécanismes de gestion des risques. Aussi bien l'allocation que ces mécanismes nous ont apporté une certaine protection contre les pertes de valeur. Nous trouverons pas de précisions à ce sujet dans le rapport sur les placements.

Notre mission est claire, et chaque collègue de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions y est dévoué.

Notre mission est d'assurer nos membres et bénéficiaires contre les conséquences financières de l'invalidité, de la vieillesse et du décès. Nous nous repons sur quatre activités essentielles pour atteindre cet objectif : collecter et collationner des données et des renseignements, déterminer les prestations payables, gérer nos actifs et effectuer les versements aux bénéficiaires.



Chaque collègue de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions participe à une ou à plusieurs de ces activités. Durant cette année riche en défis, chacun a apporté une contribution remarquable. Je tiens à remercier chacun d'entre eux pour leur travail et leur engagement en faveur des projets de cette année.

Douglas Haron
Administrateur, Caisse de pensions du CERN



MEMBRES ET BÉNÉFICIAIRES

Plus de **25** millions de CHF de prestations payées chaque mois

A accueilli **550** nouveaux membres

SERVICE DES PRESTATIONS - VUE D'ENSEMBLE DE 2022

« Le but de la Caisse est d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et du décès (article 1.01). »

L'année passée a permis à nombre d'entre nous de commencer à tourner la page de la pandémie. Nous sommes néanmoins conscients que des restrictions ont perduré dans certains pays. De même, plusieurs membres, bénéficiaires et leur famille sont concernés par les effets à plus long terme de la pandémie. En 2022, nous avons pu à nouveau accueillir les bénéficiaires sur site, qui ont pu se rendre en personne au Service des prestations. Nous en sommes ravis. Nous avons également rendu visite à nos membres à l'ESG, qui ont ainsi profité d'un accès personnel direct au Service des prestations.

Echanges avec nos membres et bénéficiaires

Durant l'exercice, nous avons eu le plaisir d'organiser des séances en présentiel, aussi bien au CERN qu'à l'ESG. L'objectif était de fournir à nos membres et bénéficiaires des informations à jour sur la performance des placements de la Caisse, le Service des prestations et diverses questions de gouvernance. Plus de 500 membres et bénéficiaires ont participé à ces séances, sur site ou par visioconférence. Nous avons été nombreux à nous transmettre des retours positifs sur ces rencontres. J'espère qu'elles ont été à même de vous fournir des informations utiles sur la situation et les activités de la Caisse, l'objectif étant également de répondre aux questions d'ordre général que nous avions reçues.

Nous continuerons de fournir à nos nouveaux membres des informations essentielles lors des sessions d'entrée en fonction et d'organiser des séminaires destinés aux membres s'approchant du départ à la retraite.

Anticiper l'indexation

Dans de nombreux pays, le coût de la vie a augmenté en 2022 comparativement aux années précédentes. Le Service des prestations a donc tenu à transmettre à nos bénéficiaires des informations claires sur le mécanisme de l'indexation des prestations. Nous voulons nous assurer que les informations sur le mécanisme relatif à la perte de pouvoir d'achat (PPA) figurant dans les Statuts de la Caisse étaient intelligibles. Nous souhaitons également répondre aux questions et inquiétudes que nos bénéficiaires auraient.



GOVERNANCE



STRUCTURE DE GOUVERNANCE DE LA CAISSE DE PENSIONS DU CERN



Les actifs de la Caisse sont détenus séparément de ceux du CERN et seront exclusivement au bénéfice de la Caisse. Le CERN ne peut recouvrer, emprunter ou donner en nantissement les actifs de la Caisse.

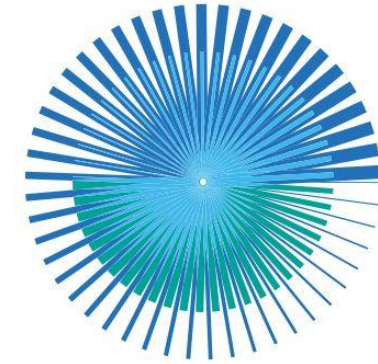
La surveillance de la Caisse est confiée au Conseil d'administration, assisté et conseillé par le Comité de placement et le Comité actuariel et technique. La gestion de la Caisse est confiée à l'administrateur de la Caisse.

LE CONSEIL DU CERN ET SES FONCTIONS

- A fondé la Caisse de pensions et agit comme sa haute autorité.
- Se prononce sur les propositions soumises par la Caisse et aux prestations versées par cette dernière.
- Se prononce sur les propositions soumises par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions en regard des modifications des Statuts et Règlements de la Caisse qui ne concernent ni les collations ni les prestations.
- Est informé des placements de la Caisse, ainsi que de sa performance opérationnelle, et prend les mesures nécessaires pour que l'équilibre actuariel soit atteint.

En cas d'obligation de contribution entre une information présentée dans le présent rapport et les Statuts et Règlements de la Caisse de pensions, ces derniers font loi.

Caisse de pensions



CAISSE DE PENSIONS

Rapport annuel et états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2022



Transparence concernant la mise en œuvre de la politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance restent une priorité, et sont pris en compte dans notre gestion des placements:

- Point sur les avancées du plan de mise en œuvre de la politique ESG
- Rapport ESG basé sur les lignes directrices, à caractère non obligatoire, du Groupe de travail sur l'information financière relative au climat (*Task-Force on Climate Related Financial Disclosure – TCFD*)
- Gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs
- Résultats de deux études exploratoires:
 - Analyse des répercussions sur le climat
 - Empreinte carbone et voie à suivre pour la transition énergétique

RAPPORT SUR LES PLACEMENTS ET LES CRITÈRES ESG

FAITS MACROÉCONOMIQUES MARQUANTS

En 2022, l'activité économique mondiale a continué de croître, mais à une cadence plus modeste. Selon le FMI, le PIB mondial a gagné 3,2 %, ce qui constitue un sérieux coup de frein par rapport à la solide croissance observée en 2021 (+6,2 %).

Ce ralentissement est dû à plusieurs facteurs, dont l'effet d'un choc d'approvisionnement en matières premières, une plus forte inflation des prix à la consommation (qui a pénalisé les revenus réels) et un resserrement monétaire des conditions de financement.

Sous l'effet du conflit en Ukraine, les prix de l'énergie ont augmenté, perturbant alors l'approvisionnement de matières premières (importations) et affectant la croissance économique, en particulier dans la zone euro. Malgré ce tassement, le marché de l'emploi est resté tenace dans un grand nombre d'économies. La Chine a par ailleurs vu sa croissance ralentir, sous l'effet de restrictions anti-COVID qui n'ont été levées que vers la fin de l'année.

La politique de gestion des risques et d'allocation des actifs de la Caisse de pensions est énoncée dans la Déclaration sur les principes de placement, qui a été approuvée par le Conseil d'administration. Elle repose sur une limite de risque et une allocation stratégique des actifs (SAA) déterminés annuellement, ainsi que sur la gestion de l'allocation actuelle des actifs (CA) dans la limite de risque, en conformité avec l'objectif de rendement.

L'objectif de rendement de la Caisse est d'atteindre ou de dépasser à long terme le taux d'actualisation actuariel de meilleure estimation après adaptation pour tenir compte du taux d'inflation à Genève. Depuis 2022, le taux réel de meilleure estimation s'élevait à 2,60 % par an. Le Conseil d'administration a défini la même limite de risque en 2022 qu'en 2021, à savoir -8 % pour une CVAR (Conditional Value-at-Risk) de 5 %.

L'allocation stratégique des actifs 2022, définie par l'Unité de gestion de la Caisse de pensions en collaboration avec le consultant expert en risques (Orcis Finance) pour valider par le Comité de placement et approuvée par le Conseil d'administration, est résumée dans le tableau 4. L'investissement effectif par classe d'actif au 31 décembre figure dans la première colonne du tableau (allocation actuelle des actifs, CAA).

Les banques centrales ont alors lancé des mesures de resserrement quantitatives et ont nettement réduit le volume de leur

politique monétaire. Dans les économies développées et émergentes, les autorités ont envergurement relevé leurs taux d'intérêt. La Réserve fédérale américaine en particulier a signé la plus rapide hausse de taux depuis les années 1980.

En conclusion, 2022 aura été une année caractérisée par une croissance au pas et d'intenses pressions inflationnistes, avec un relèvement des taux d'intérêt par les banques centrales et un resserrement marqué des conditions de financement.

GESTION DU RISQUE ET ALLOCATION DES ACTIFS

La politique de gestion des risques et d'allocation des actifs de la Caisse de pensions est énoncée dans la Déclaration sur les principes de placement, qui a été approuvée par le Conseil d'administration. Elle repose sur une limite de risque et une allocation stratégique des actifs (SAA) déterminés annuellement, ainsi que sur la gestion de l'allocation actuelle des actifs (CA) dans la limite de risque, en conformité avec l'objectif de rendement.

L'objectif de rendement de la Caisse est d'atteindre ou de dépasser à long terme le taux d'actualisation actuariel de meilleure estimation après adaptation pour tenir compte du taux d'inflation à Genève. Depuis 2022, le taux réel de meilleure estimation s'élevait à 2,60 % par an. Le Conseil d'administration a défini la même limite de risque en 2022 qu'en 2021, à savoir -8 % pour une CVAR (Conditional Value-at-Risk) de 5 %.

L'allocation stratégique des actifs 2022, définie par l'Unité de gestion de la Caisse de pensions en collaboration avec le consultant expert en risques (Orcis Finance) pour valider par le Comité de placement et approuvée par le Conseil d'administration, est résumée dans le tableau 4. L'investissement effectif par classe d'actif au 31 décembre figure dans la première colonne du tableau (allocation actuelle des actifs, CAA).

Les banques centrales ont alors lancé des mesures de resserrement quantitatives et ont nettement réduit le volume de leur

MISE À JOUR DE L'INFRASTRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Le déploiement du système de gestion de portefeuille a été poursuivi en 2022 et devrait être finalisé à la fin de l'année 2023. Il représente une amélioration majeure pour l'infrastructure de la Caisse, permettant à la fois de renforcer tous les processus de risque et de fournir un environnement globalement plus robuste et plus fiable pour les opérations et la continuité des affaires.

CONCLUSIONS - PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

Les perspectives macroéconomiques et financières restent incertaines pour 2023. D'une part, l'économie mondiale a continué de faire preuve de résilience, en dépit du resserrement des conditions financières et d'un choc d'approvisionnement en énergie. La réouverture de l'économie chinoise, l'atténuation progressive des tensions inflationnistes et la baisse des valorisations de marché constituent elles aussi autant d'évolutions encourageantes.

Toutefois, la situation demeure des plus incertaines, et plusieurs signes présagent un possible effacement de la demande des consommateurs dans les économies développées. Ce rétro, les investissements et l'activité immobilière restent faibles. Tous ces éléments devraient avoir une incidence sur les bénéfices des entreprises et augmenter la probabilité d'un tassement économique en 2023. En outre, le haut niveau de l'inflation reste un sujet de préoccupation, par ailleurs, l'éventualité de nouveaux chocs géopolitiques et leurs répercussions sur les prix des matières premières devraient rester une préoccupation majeure des banques centrales à soutenir la croissance économique.

POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ESG

En novembre 2021, le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a adopté une politique ESG qui fait partie intégrante de la Déclaration sur les principes de placement de la Caisse. Dans le même temps, le Conseil d'administration a approuvé un plan pour la mise en œuvre

de cette politique. Ce plan se concentre explicitement sur les risques et opportunités liés au climat. Les avancées réalisées en 2022 sont présentées dans la section ci-après. Le plan ESG fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

En parallèle, la Caisse a continué de participer à des activités de sensibilisation collective. En 2022, elle a pris part à six initiatives sur divers thèmes ESG dirigées par l'Ethics Engagement Pool International (EPI), notre prestataire spécialisé dans les services d'éducation de style de vie.

GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT - BILAN ACTIVITÉS

Cette section récapitule les travaux accomplis en 2022 pour améliorer le mandat que la Caisse give les risques et opportunités liés au climat. S'appuyant sur les lignes directrices du Comité de travail sur l'information financière relative au climat (*Task-Force on Climate Related Financial Disclosure – TCFD*), elle s'articule autour de quatre piliers : gouvernance, stratégie, gestion des risques et indicateurs/ objectifs. Ces piliers sont détaillés ci-après.

I. Gouvernance

Décrire la surveillance des risques et des opportunités liés au climat. Décrire le rôle de l'entité de gestion dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

La Caisse a tenu compte du fait que les risques climatiques peuvent avoir un effet systémique sur la valeur de ses placements. On a noté à cet égard que le changement climatique peut être une source d'augmentation des risques physiques (événements climatiques, par exemple) et transitionnels (obligations réglementaires plus strictes, risques juridiques, délaquement d'actifs, troubles sociaux, par exemple).

La Caisse suit actuellement un processus d'intégration progressive de la gestion des risques climatiques dans son cadre de gestion globale des risques liés aux placements. Il revient à l'administration et au responsable des placements d'assurer cette intégration, tandis que les avancées sont suivies de manière continue par le Comité de placement et le Comité d'administration de la Caisse de pensions.

II. Stratégie

Durant l'exercice, la Caisse a conduit deux études exploratoires, à savoir une analyse des répercussions sur le climat d'une part, et une étude sur l'empreinte carbone et la voie à suivre pour la transition énergétique d'autre part. L'objectif était de fournir une évaluation initiale des risques climatiques auxquels la Caisse est confrontée. En outre, la Caisse s'attache à identifier les opportunités de placement climatiques auxquelles la Caisse est confrontée. Une combinaison entre des approches ascendantes (bottom-up) et descendantes (top-down) s'est avérée la plus adaptée à la complexité et des incertitudes inhérentes à ce domaine.

DESCRIPTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU CLIMAT

que l'organisation a identifiés à court, moyen et long termes. Décrire la distinction de la stratégie adoptée par l'organisation en tenant compte des différents scénarios climatiques, ainsi que du scénario de référence de 2 °C ou moins.

Durant l'exercice, l'Unité de gestion de la Caisse de pensions a fait réaliser une étude sur les répercussions climatiques (illustration 1), afin d'évaluer l'allocation stratégique des actifs de la Caisse sur un horizon de placement long et la façon de trois scénarios climatiques plausibles.

Transition ordonnée

ce scénario explore les risques transitionnels et physiques en cas de transition ordonnée et harmonisée vers une économie à faible émission de carbone et résiliente face aux changements climatiques, conformément aux objectifs définis par l'Accord de Paris.

Transition désordonnée

ce scénario explore de quelle manière une transition peut entraver des répercussions financières plus sévères à la prise en compte des risques climatiques et plus abrupte et s'accompagne de chocs dans le secteur financier.

Transition manquée

ce scénario explore les conséquences physiques graves d'un scénario où les politiques actuelles demeurent inchangées, les objectifs de l'Accord de Paris ne sont pas atteints et les températures augmentent de plus de 2 °C sur tout le globe, avec pour résultat des risques physiques majeurs.

Ces trois scénarios climatiques, qui sont à considérer comme des résultats possibles plutôt que probables, sont examinés en comparaison avec la situation de base. Dans cette situation, ou scénario, de base, on suppose que toutes les politiques actuelles et les effets physiques passés ont été pris en compte par les marchés, mais on n'intègre pas explicitement les politiques de transition futures ou les risques physiques à venir. C'est donc un scénario de « statu quo ».

En cas de transition ordonnée, le rendement des placements s'affaiblit à une baisse modeste, comme le montrent les illustrations 2 et 3 ci-après. En cas de transition désordonnée, l'effet est plus sensible, avec une manifestation précoce des risques transitionnels. En cas de transition manquée, la performance devient sévèrement dégradée à un stade relativement précoce, au fur et à mesure que les risques physiques se matérialisent.

À court terme (sur les cinq prochaines années), une transition désordonnée exposerait le portefeuille à des répercussions plus graves que dans le cas d'une transition ordonnée vers un monde à faible émission de carbone. Ce phénomène se matérialiserait dès la fin de la décennie. Il en résulterait une sous-performance structurelle par rapport aux anticipations du scénario de base. D'ici à 2051, si le scénario de transition manquée se concrétise, la valeur du portefeuille pourrait ne représenter que 82,3 % du niveau anticipé dans le scénario de base.

Illustration 1 : Méthodologie climatique MAPS (Source : Orcis Finance)

Effet sur le rendement annuel (annualisé)	Année 1-4	Année 6-10	Année 11-20	Année 21-30	Année 31-40	Année 1-40
Transition ordonnée	-0,10%	0,12%	-0,02%	0,01%	-0,10%	-0,02%
Transition désordonnée	-0,62%	0,21%	-0,05%	0,01%	-0,10%	-0,08%
Transition manquée	-0,11%	-0,26%	-0,05%	-0,24%	-0,11%	-0,20%

Illustration 2 : Effet sur les rendements annuels au cours des quarante prochaines années en fonction des différents scénarios. (Source : Orcis Finance pour la Caisse de pensions de la CERN)



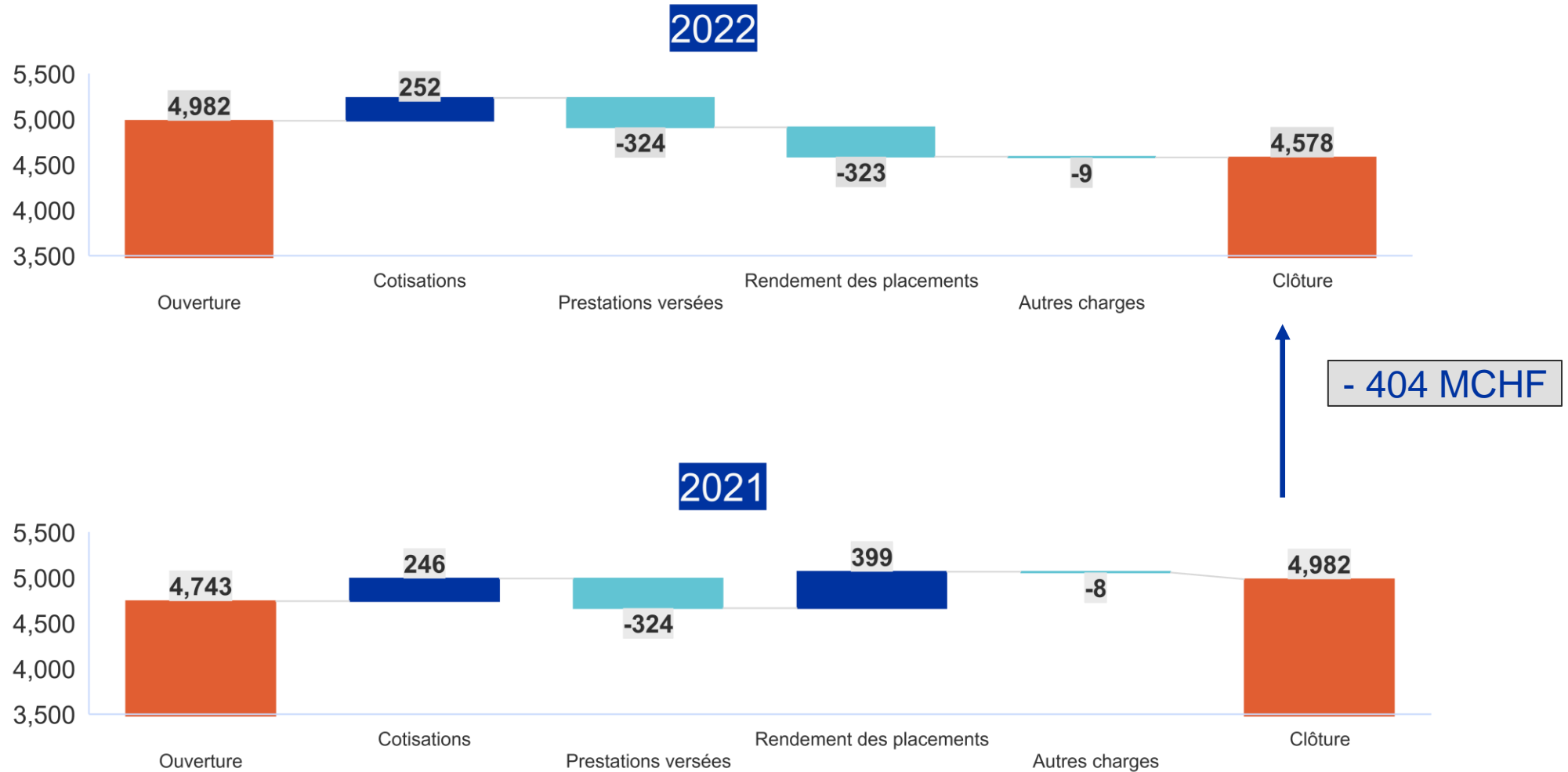
Rapport annuel et états financiers 2022 (MCHF)

Taux de couverture :

2022: 51,1%

2021: 40,3%

Méthode comptable



Rapport annuel et états financiers 2022

Rapport annuel et états financiers

- Présentation améliorée en 2022 pour plus de transparence et un accès plus facile aux informations clés
- Donne des informations clés aux membres et aux bénéficiaires et informe toutes les parties prenantes
- Établis conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Actif net

- L'actif net a diminué. Il s'élève à 4 578 MCHF
- Les conditions sur les marchés financiers ont été difficiles en 2022. Pour l'heure, la tendance se poursuit en 2023

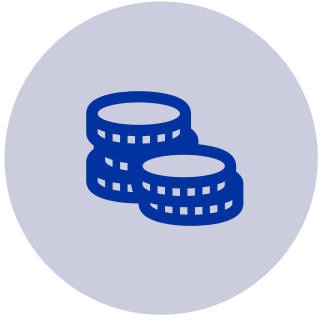
Niveaux de capitalisation

- Malgré la baisse des actifs, le taux de couverture a augmenté et atteint 51,1 %
- Le taux de couverture comptable est différents du taux de couverture de l'étude actuarielle périodique car les taux d'actualisation et les taux d'inflation à long terme utilisés sont différents
- Le niveau de capitalisation actuariel a baissé passant de 77,1 % (janvier 2022 / étude actuarielle 2022) à 69,0 %

Rapport sur les placements

Réunion annuelle d'information 2023

Marchés financiers – remarques importantes



La Caisse de pensions du CERN est un régime à *prestations définies*. Les prestations sont calculées d'après le nombre d'années de service, le traitement de référence et les éventuels facteurs applicables.



Les prestations ne dépendent pas du niveau de capitalisation ou de la performance des placements.



Le rapport sur les activités de placement, les marchés et la performance est fourni à des fins d'information et de transparence.



Les activités de placement sont surveillées par le Conseil d'administration et son Comité de placement. Plus d'informations sont communiquées dans notre rapport annuel.

Gérer les actifs de la Caisse de pensions

Les actifs de la Caisse
c'est quoi ?

La Caisse de pensions verse des prestations en puisant dans ses ressources financières: les fonds qu'elle a constitués grâce aux cotisations et aux rendements des placements.

Pourquoi faire des
placements ?

La Caisse de pensions n'est viable que si elle parvient à obtenir des rendements, à long terme, supérieurs au taux d'inflation. On parle de rendements réels positifs.

Avons-nous un objectif ?

Obtenir un rendement égal ou supérieur aux taux d'actualisation réel (actuellement de 2,6%)
Gérer le portefeuille dans le respect de la limite de risque de $\pm 8\%$ avec une valeur à risque conditionnelle de 5%.

Qui gère les actifs ?

L'Unité de gestion et des conseillers proposent au Conseil d'administration, pour approbation, une stratégie et une limite de risque.

La mise en œuvre de la stratégie est confiée à l'Unité de gestion, sous la supervision du Conseil d'administration.

L'Unité de gestion sollicite des avis ou externalise certaines stratégies, mais la plupart des actifs sont gérés en interne.

Quels sont les risques ?

Pratiquement tous les grands événements se produisant dans le monde ont un effet sur les marchés financiers, positifs ou négatifs.

Diversifier les actifs est un élément essentiel de la gestion des risques.

Il est nécessaire d'avoir une vision et une approche à long terme pour faire face à la volatilité.

Allocation stratégique des actifs – classes d'actifs



Métaux précieux

- Réserve de valeur, diversification des risques



Fonds de capital-investissement et capital-risque

- Accès à la croissance du capital de départ avec une prime pour la complexité et le risque



Fonds spéculatifs

- Gestion des risques; accès à des rendements positifs par rapport à l'indice de référence grâce à une gestion active



Actions

- Accès à la croissance du capital et aux revenus des bénéfices des entreprises



Actifs réels

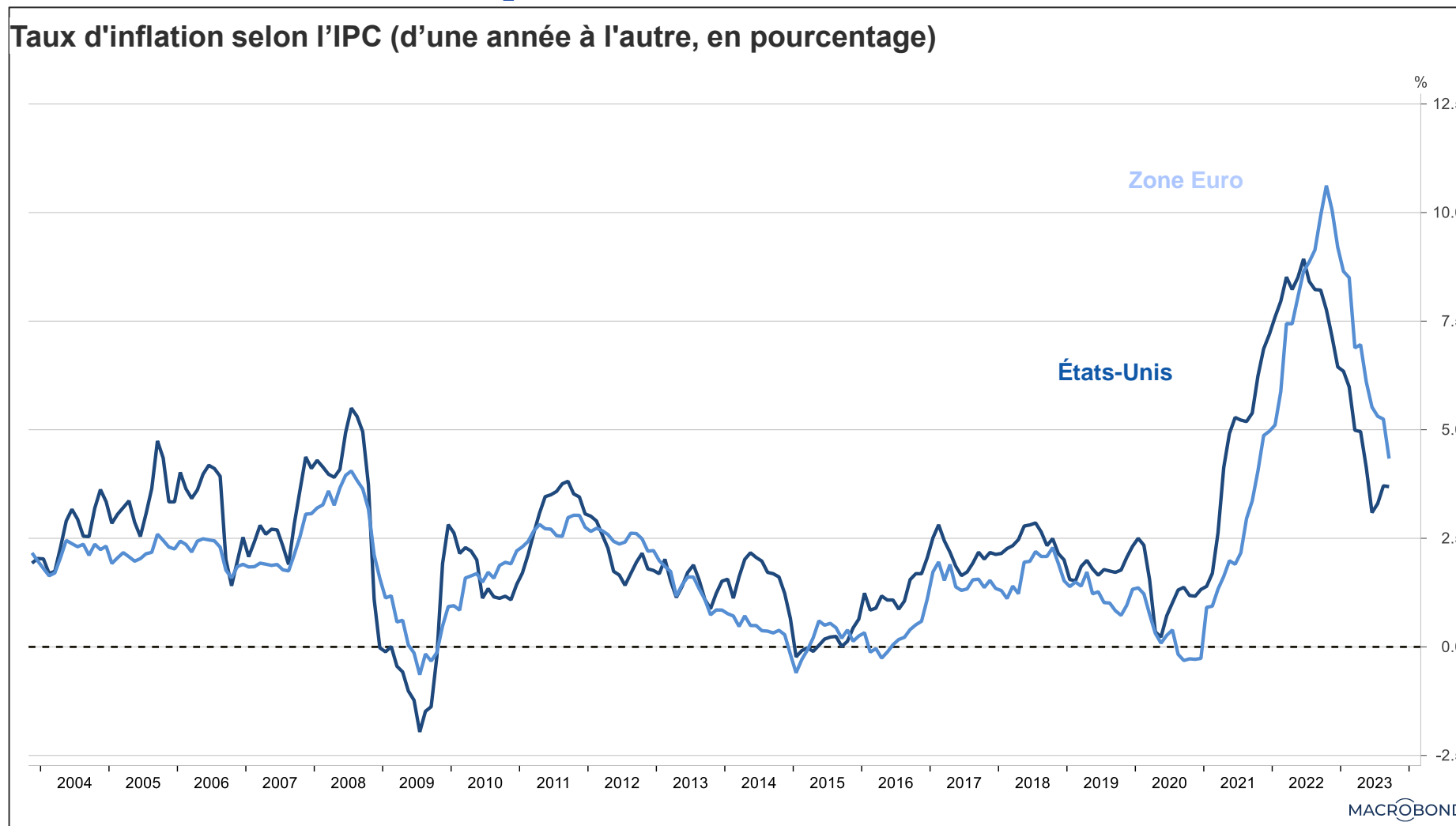
- Immobilier, terrains forestiers et infrastructure: réserve de valeur, revenu stable et protection contre l'inflation



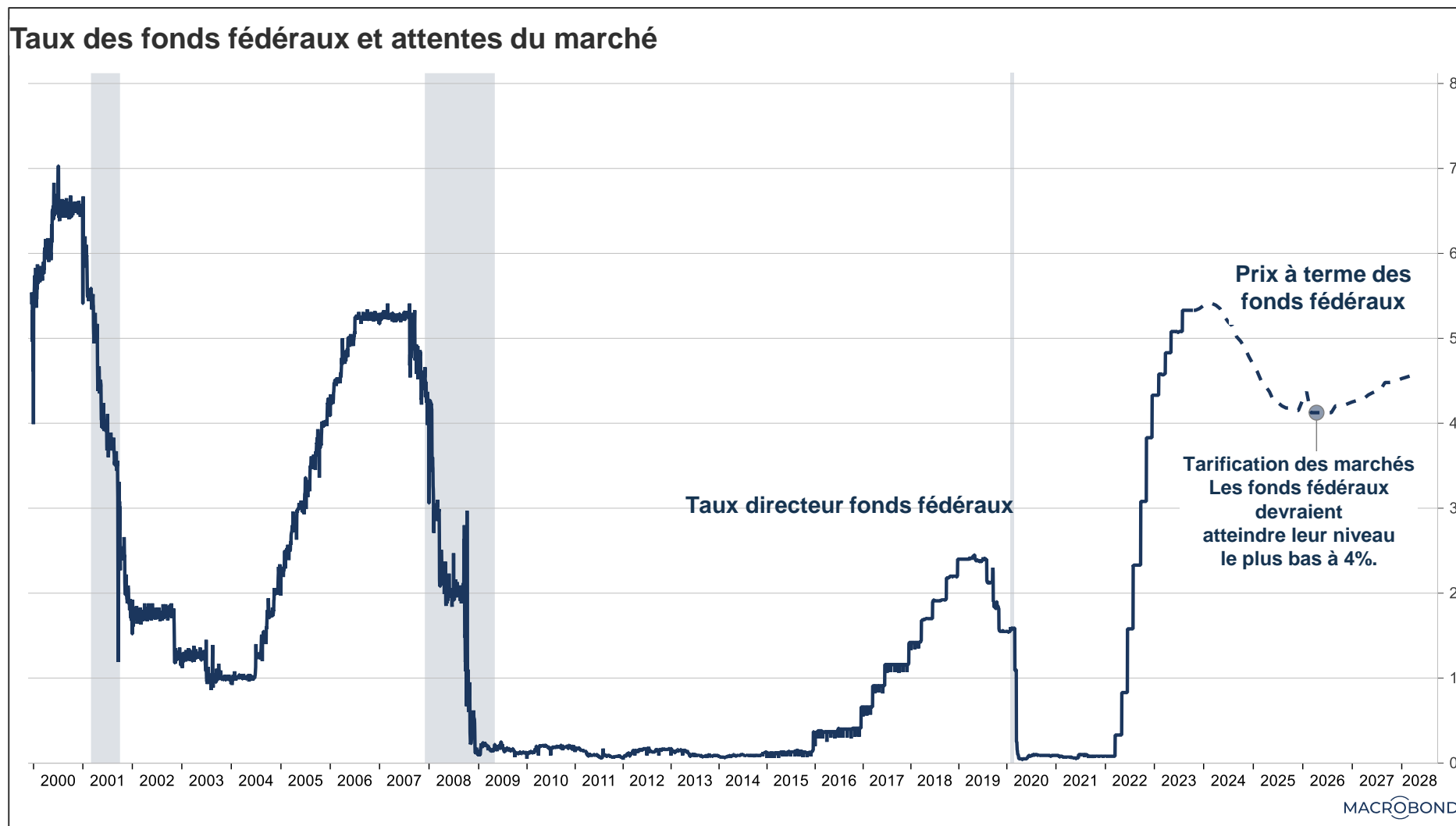
Titres à revenu fixe

- Avantage de la liquidité, avec une prime par rapport aux dépôts en espèces pour un risque de défaut limité

Contexte économique

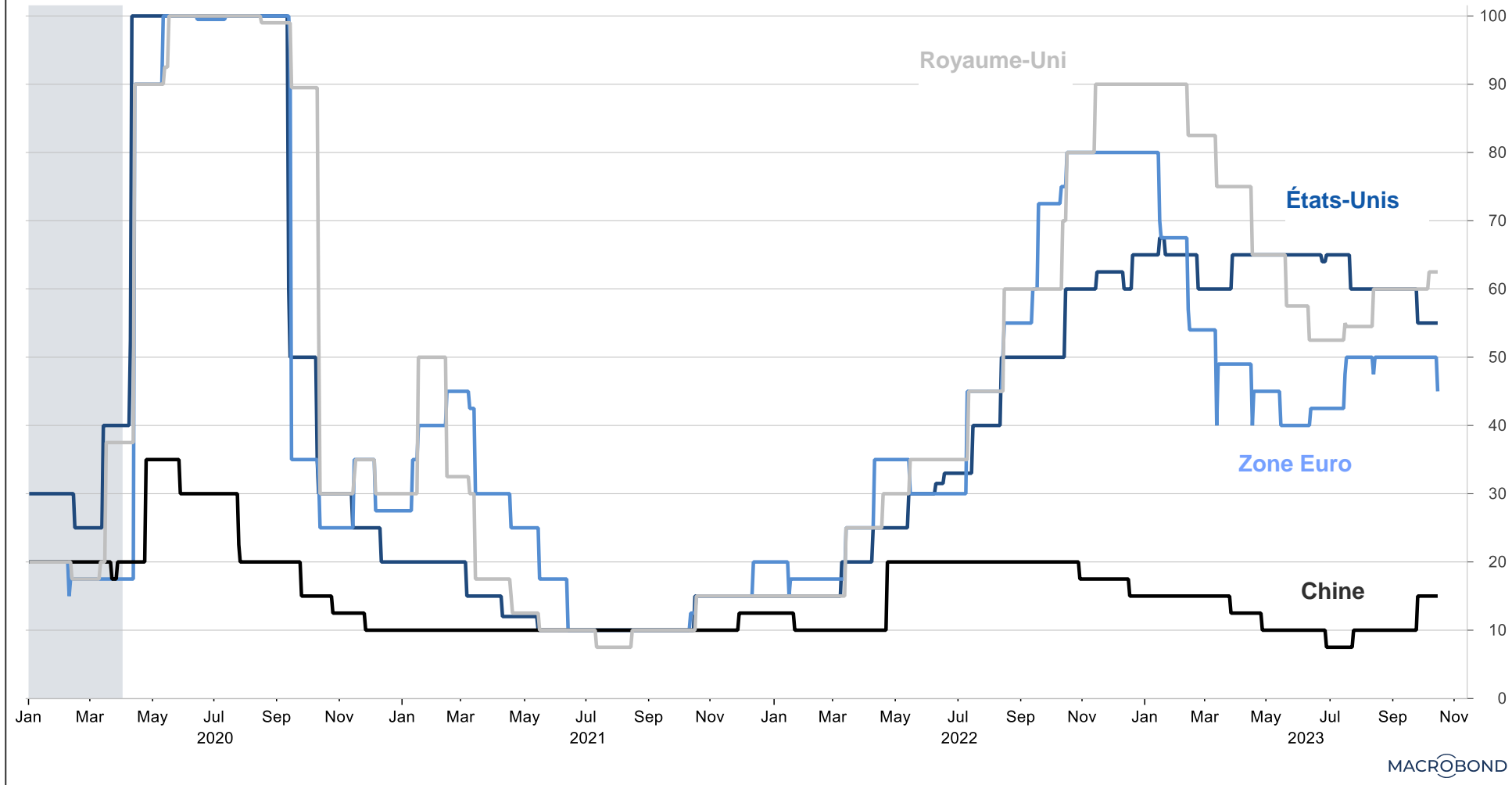


Contexte économique



Contexte économique

Prévision de la probabilité de récession (Source: Bloomberg)



Placements immobiliers – portefeuille

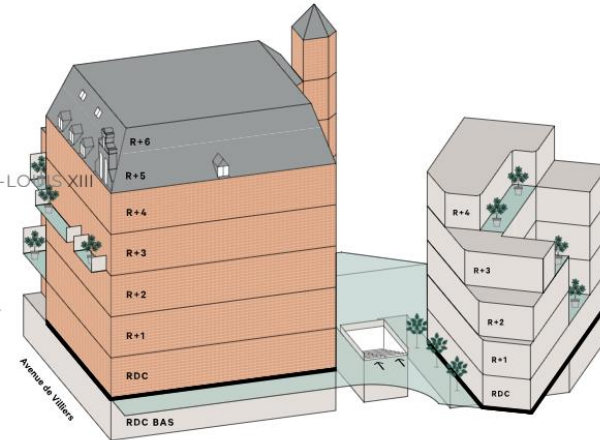


Placements immobiliers – exemple de valeur ajoutée

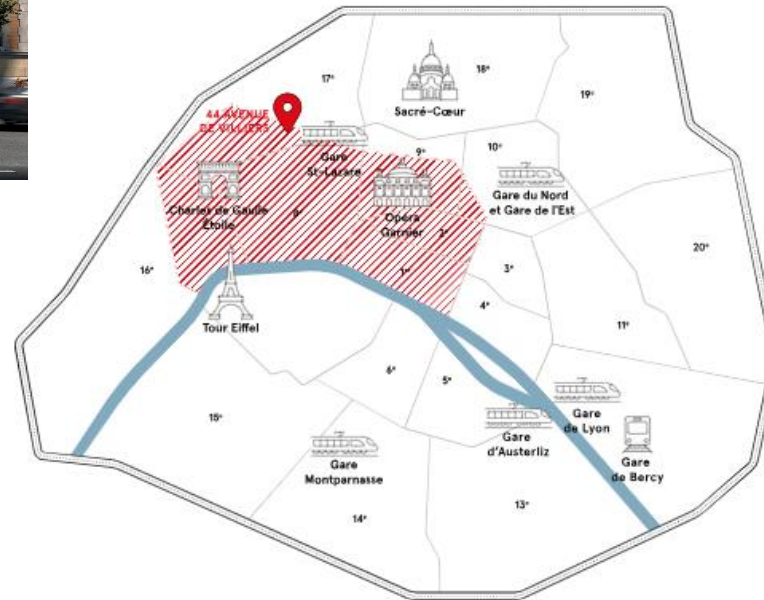


DEUX BÂTIMENTS
autour d'une cour intérieure végétalisée

REHABILITATED NO-LOUIS XIII
active historic
building
;
with a total
surface area of 1,618 m².

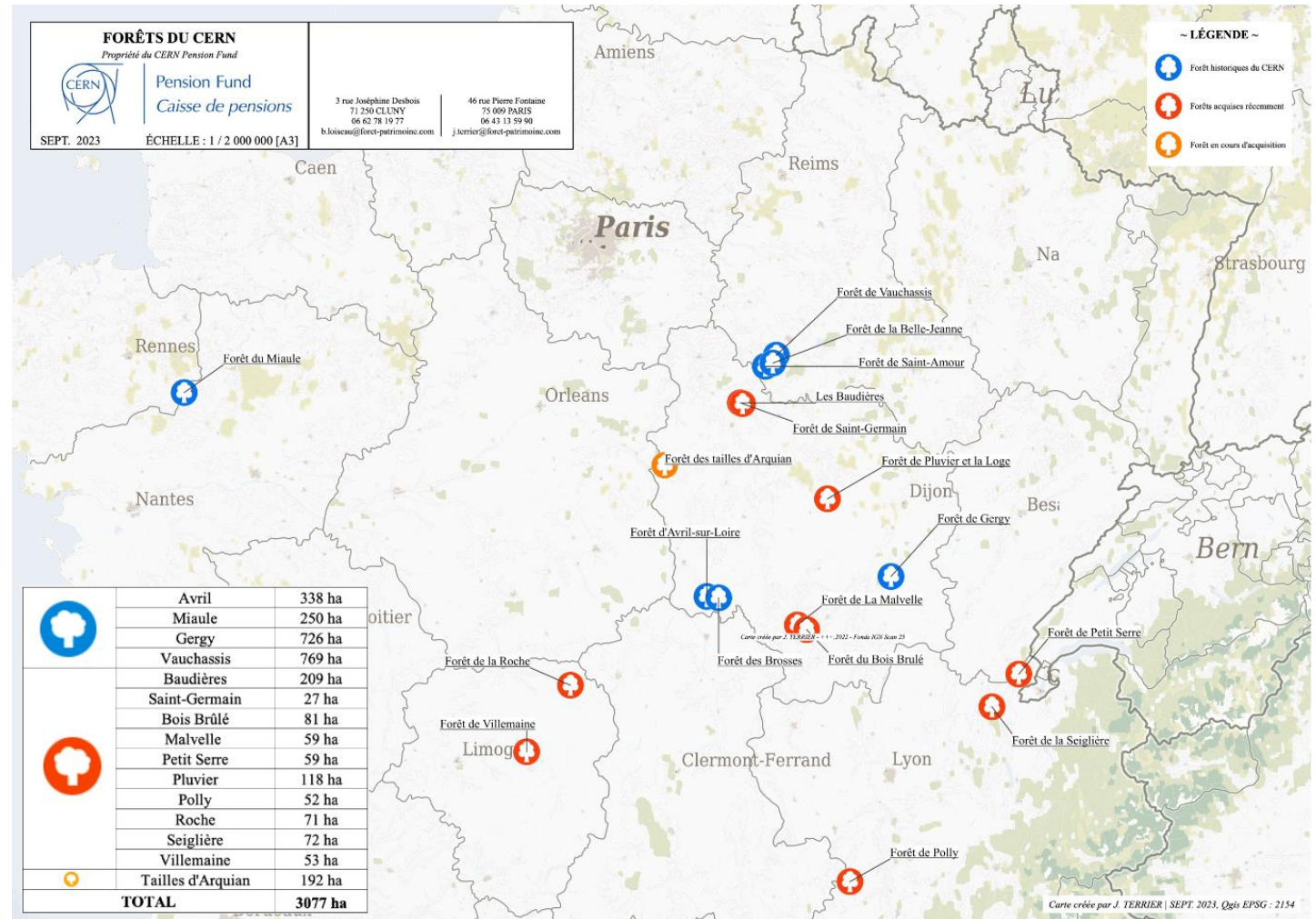


← CONTEMPORARY
building
rebuilt from scratch;
with a total
surface area of 715 m².

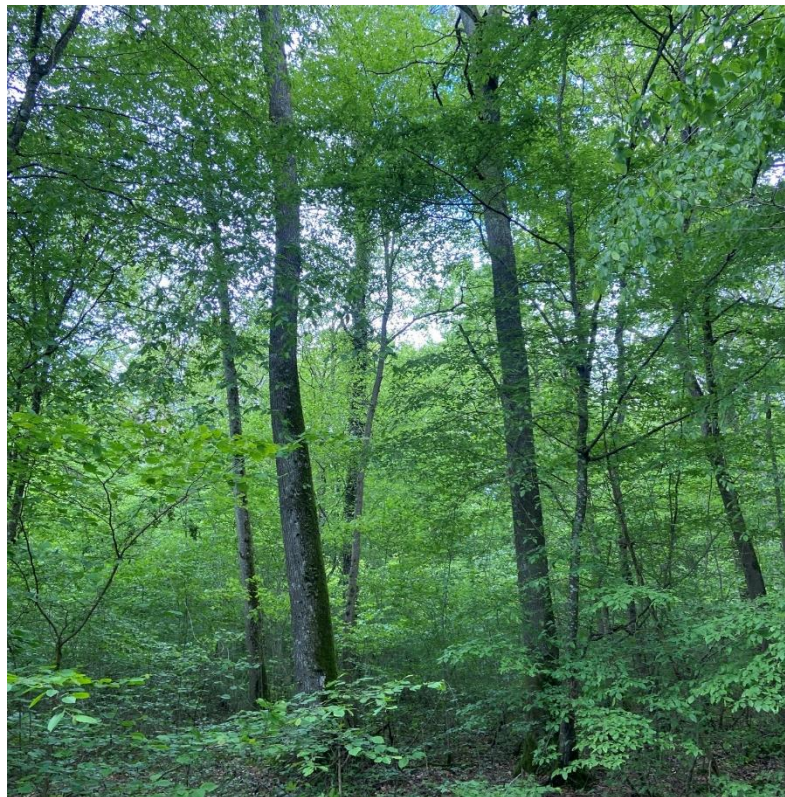


Placements forestiers – biens détenus directement

- Plus de 3 000 hectares (la moitié de la zone entourée par le LHC)
- Les terrains forestiers représentent 1% environ des actifs de la Caisse
- Constituent une réserve de valeur en capital et donnent accès à des rendements diversifiés, stables et à long terme
- Durabilité et impact positif sur l'environnement lorsqu'ils sont gérés de manière responsable
- Huit essences différentes mais le chêne représente plus de 80%. Bois utilisé pour la fabrication de fûts à vin, de parquets et de meubles.



Placements forestiers – biens détenus directement



Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG)



En 2021, la Caisse a approuvé sa première politique environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) après avoir longuement consulté des structures homologues et nos parties prenantes.



La Caisse se concentre sur un petit nombre d'actions pertinentes et évite l'écoblanchiment ou les actions manquant de substance.



Un ambitieux plan de travail pour la première phase de la politique ESG a été mené à bien en 2022. Il comprenait l'établissement d'un modèle de scénario de changement climatique, ainsi que l'analyse de l'empreinte carbone du portefeuille et de son alignement avec les températures cibles.



Une section spécifique du Rapport annuel 2023 rend compte des résultats. La Caisse établit actuellement son plan de travail pour la deuxième phase de sa politique ESG.

Marchés financiers – résumé analytique pour 2022

①

Performance des placements

- -6,41% (nominale) pour l'ensemble de l'année 2022
- Contre +6,59% en 2021

②

Limite de risque

- Les opérations de la Caisse de pensions sont réalisées dans le respect de la limite de risque approuvée (-8% + 2 pp de marge d'erreur)

③

Points saillants (en bref)

- i) Covid > soutien monétaire > pressions inflationnistes > hausses des taux; ii) la guerre en Ukraine et d'autres conflits géopolitiques ont un impact sur le prix des matières premières, le commerce et la confiance; iii) les valorisations du crédit et des actions sont affectées.

⑤

Perspectives sur les marchés

- L'inflation va continuer à baisser mais reste élevée par rapport aux moyennes historiques; les taux vont rester élevés pendant encore un certain temps.
- D'une manière générale, on s'attend à des rendements réels moindres.
- Une tarification du crédit plus élevée est source d'opportunités.

④

Réponse de l'Unité de gestion de la Caisse de pensions

- L'allocation des actifs reste stable et conforme à l'allocation stratégique des actifs (SAA). L'Unité de gestion de la Caisse de pensions suit de près le portefeuille et intervient pour gérer le risque ou tirer parti des opportunités.

Rendements par classe d'actif - 2022 (hors liquidités)

% (SAA)

5,5

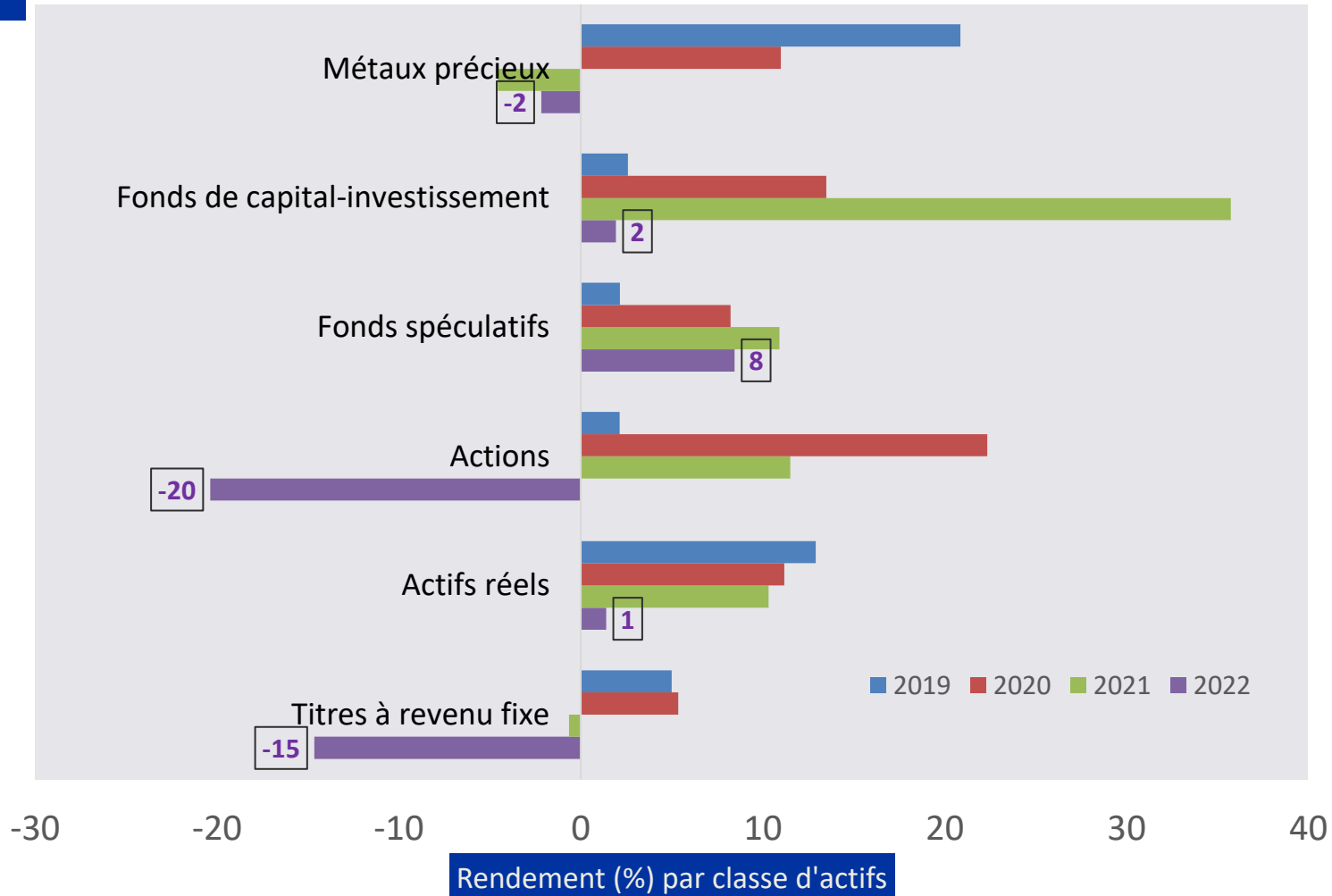
6

11

17

24

26,5



rendement nominal des placements en 2022 net de frais: -6,41%

inférieur de 11,29 pp au taux réel à long terme annualisé visé*

surperformance de +23,56 pp du rendement réel cumulé depuis 2011

*Taux d'inflation à Genève en 2022 de 2,47%.

Questions

Réunion annuelle d'information 2023

Conclusion

Réunion annuelle d'information 2023

Conclusion

Merci de votre participation à cette réunion. Nous espérons qu'elle aura été instructive.

Les deux dernières années ont été particulièrement difficiles sur les marchés financiers et l'incertitude restera un thème central ces prochaines années. La Caisse de pensions est en bonne position pour faire face aux conditions du marché et les prestations cumulées ne sont pas affectées.

La Caisse a un objectif clair et continue de se concentrer sur le versement des prestations, le soutien aux familles des bénéficiaires et l'accueil de nouveaux membres.

Veillez contacter le Service des prestations si vous avez des questions ou des commentaires.



**Merci de votre
attention**



home.cern